

COLLECTIVITÉS

Les clauses d'insertion, vrai levier du retour à l'emploi

Insertion. Ces dernières années, leur recours a explosé à Dijon pour atteindre en 2017 352.845 heures et 728 salariés. Une réussite à mettre au crédit du cluster emploi-compétences de la métropole, Créativ', pourtant fragilisé par la diminution des aides de l'État.



François Maurage (SNCF), Océane Charret-Godard et Fabrice Rey (Créativ'). Les principaux donneurs d'ordre locaux pour les clauses d'insertion sont la métropole dijonnaise (40 %) et trois bailleurs sociaux du territoire (35 %) : Grand Dijon Habitat, Orvitis et Villéo.

Depuis 2004 et la signature de la charte d'engagement insertion-emploi par la métropole dijonnaise, 2.575 chômeurs de longue durée - au minimum 12 mois - ont pu réintégrer le monde du travail, grâce aux clauses d'insertion dans les marchés de donneurs d'ordre publics ou privés du territoire. 645 embauches en ont découlé, en CDI ou CDD de plus de 6 mois. Rien que pour 2017, année record avec 352.845 heures (+14 %), les clauses auront permis de faire travailler 728 personnes pour le compte de 135 entreprises. Si le premier secteur concerné reste le bâtiment, le cluster emploi-compétences Créativ' s'est employé à multiplier les donneurs d'ordre : « Après la fin du chantier du tram, on pensait que le nombre d'heures diminuait, mais Créativ' a su diversifier les marchés, avec l'u-

niversité, l'Agence régionale de santé ou encore le CHRU » s'est félicitée Océane Charret-Godard, conseillère métropolitaine déléguée à l'emploi et présidente de la structure. Outre l'apport d'heures d'insertion, cette ouverture a eu pour effet l'arrivée du public féminin. « On est passé de sept femmes en 2010 à 211 en 2017 ».

DES ENTREPRISES ENGAGÉES

Côté entreprise, les facteurs positifs ne manquent pas comme sont venus le souligner de ux témoins, tels que celui de François Maurage, directeur achats de SNCF Réseau. L'entreprise développe depuis 2009 une politique d'achats responsables dont l'insertion professionnelle est l'un des maillons : « Lan dernier, SNCF a réalisé 365.000 heures d'insertion. En Bourgogne Franche-Comté, le volume est de 24.000 heures - dont 4.500 pour la Côte-d'Or - avec des travaux sur les ouvrages d'art et les voies, la signalisation ou encore

le nettoyage des gares et des locaux. Mais nous pensons avoir le potentiel pour passer à 9.000 heures. L'ambition nationale de SNCF Réseau est de tripler d'ici 2020 les volumes d'heures d'insertion », détaille François Maurage, qui s'est félicité du partenariat engagé avec Créativ' : « C'est un des exemples de ce que nous savons avoir

à faire : générer de la relation locale avec des sachants et des aidants ». Autre exemple, celui de l'entreprise C3B, filiale du groupe Vinci qui travaille sur le chantier du musée des Beaux-Arts avec des salariés en insertion. « Nous avons réalisé 11.000 heures d'insertion en 2016, 6.500 en 2017. Nous travaillons très étroite-

ment avec Créativ', qui nous apporte des profils de plus en plus adaptés à nos chantiers. D'ailleurs, nous les contactons même lorsque nous n'avons pas de clause d'insertion », a conclu Aurélien Jevrey, chef de service travaux chez C3B.

SYLVIE KERMARREC

« L'État se désengage totalement des maisons de l'emploi »



Océane Charret-Godard, présidente de Créativ' et élue métropolitaine, a alerté sur le désengagement de l'État qui pourrait conduire à la suppression totale de son soutien prévue pour 2019, après une baisse de 50 % en 2018 : « En tout, ce sont 400.000 euros en moins sur deux ans ». Une perte sèche qui hypothèque le travail réalisé par le cluster. « Nous devons revoir notre offre de services et nous recentrer sur la métropole. Pour les clauses d'insertion, cela signifie un mi-temps en moins, a-t-elle déploré avant d'ajouter : la formation, l'insertion, l'emploi, l'accompagnement se traitent à l'échelle du territoire ».

S. K.